



PREFECTURE  
DE LA GIRONDE

14 AVR. 2023

Bureau du Courrier

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### SÉANCE DU 22 MARS 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt deux du mois de mars à dix-huit heures trente,

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public pour l'Animation des Jeunes à Gradignan s'est réuni à la Mairie, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Valérie MORIN, Vice-Présidente.

**PRÉSENTS** : Collège des Élus : Mme MORIN Vice-Présidente, Mme LAMOTTE, Mme RIVENC, Mme SUKKARIE

Collège des Membres actifs : M. BIDEAU, Mme BUCCIAGLIA, Mme BURGIN, Mme CHARAF-HNINA, M. DARTIALH, Mme FOREST

Membre de droit : M. VANZWAELMEN, Directeur de l'EPAJG.

**EXCUSÉS** : M. LABARDIN Président, M. BERGES, M. BONA DEI, M. JOYEUX, M. LARRUE, M. MORAS.  
Mme GALIACY, CAF de la Gironde

#### EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION :

#### ABSENTS :

Monsieur GLEYZE, Président du Département de la Gironde  
Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports Gironde (DRAJES).  
Responsable du Centre Régional Information Jeunesse Nouvelle Aquitaine - Bordeaux (CRIJNA).

#### Invités présents :

M. BOUDIGUE, Directeur Général Adjoint des Services, Pôle Vie locale – Ville de Gradignan  
Mme CHARLES, Directrice du centre de loisirs « Clos du Vivier »  
M. CARQUIL, Chargé de structure EPAJG Bourg  
M. NICANOR, Association Prévention Spécialisée « Feu Vert »

#### Invités excusés :

M. DUMONT, Directeur Général des Services – Ville de Gradignan  
Mme MODARELLI, Chargée de structure Espace Barthez  
Melle PORTETS, Chargée de structure EPAJG Malartic

#### SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 16**

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : 16 Mars 2023**

## **ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE :**

### I. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

### II. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 14 DECEMBRE 2022

### III. DÉLIBÉRATIONS

- |                 |  |
|-----------------|--|
| 2023/03/22 – 01 | Rapport d'orientations générales du budget 2023 – Débat et Vote  |
| 2023/03/22 – 02 | Rattachement de l'EPAJG au groupement de commande<br>« marché d'assurances » de la Ville.  |
| 2023/03/22 – 03 | Délibération pour la fixation du mode de gestion des<br>amortissements et des immobilisations dans le cadre de<br>l'application de la nomenclature budgétaire M57. |
| 2023/03/22 – 04 | Décision tarifaire :<br>> Tarifs séjours Été enfants-jeunes 2023   |

### IV. POINT D'ACTIVITÉ PAR STRUCTURE ET TEMPS FORTS

### V. QUESTIONS DIVERSES

-----  
**LA SÉANCE EST OUVERTE**  
-----

**MADAME LA VICE-PRÉSIDENTE OUVRE LA SÉANCE ET EXCUSE MONSIEUR LE PRÉSIDENT**

*« Bonjour à toutes et tous, merci d'être présents ce soir pour ce CA.*

*A la fin de ce CA, nous nous permettrons de vous demander si vous pensez être présents au prochain CA qui se déroulera le vendredi 7 avril et qui concernera le vote du budget. Pour rappel, le Conseil Municipal aura lieu la veille au soir. »*

**Monsieur BOUDIGUE**

*« C'est un vendredi soir, la veille des vacances et la veille du week-end de Pâques. »*

**Madame MORIN**

*« Nous ouvrons cette séance de conseil d'administration.*

*Je vous propose de désigner Madame Claire RIVENC comme secrétaire de séance.*

*Tu es d'accord Claire ? »*

**Madame RIVENC**

*« Je suis d'accord. »*

**Madame MORIN**

*« Pour l'adoption du secrétaire de séance, nous votons, à l'unanimité, merci. »*

*Je vous propose d'approuver le procès-verbal du conseil d'administration du 14 décembre 2022.*

*Avez vous des remarques ?*

**Madame MORIN**

*Nous approuvons s'il vous plaît, à l'unanimité. Je vous en remercie.*

-----  
Le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité sans observation.  
-----

-----  
**Madame la Vice-Présidente passe à l'examen des délibérations inscrites à l'ordre du jour**  
-----

**2023/03/22-01      Rapport d'orientations générales du budget 2023 – Débat et Vote**

**Établissement Public pour l'Animation des Jeunes à Gradignan  
EPAJG**

**2023/03/22- 01**

**RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023  
DÉBAT - VOTE**

**Monsieur LABARDIN, Président , expose à l'assemblée :**

« Mesdames, Messieurs,

En vertu de l'article 11 de la Loi du 6 février 1992 et de l'article L 2312-1 du Code Général Territorial et des nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financière des collectivités territoriales prévues par la Loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) n° 2015-991 du 7 août 2015, un débat doit avoir lieu sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Conformément aux dispositions prévues au Décret n° 2016-841 du 24 juin 2016, le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB), joint en annexe de la présente délibération, a été établi et transmis à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration pour servir de support au débat.

Enfin, la Loi n° 2018-32 du 22 Janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 complète l'article 2312-3 du CGT et précise que « à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale présente ses objectifs concernant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement exprimées en valeur, et l'évolution du besoin de financement annuel »

Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

En conséquence, je vous propose de bien vouloir :

- PRENDRE ACTE de la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires sur la base duquel se tient le Débat d'Orientations Budgétaires ;
- PRENDRE ACTE de la tenue du débat relatif au Rapport d'Orientations Budgétaires préalable à l'adoption du Budget Primitif de l'exercice 2023.

Après en avoir délibéré, cette proposition, mise aux voix est adoptée par le Conseil d'Administration.

Pour copie certifiée conforme au registre

Le Président,

Michel LABARDIN



**LE PRÉSIDENT:  
Pr le Président  
La Vice-Présidente**





Etablissement Public pour l'Animation des Jeunes à Gradignan

**RAPPORT D'ORIENTATIONS GENERALES DU BUDGET 2023**

**Monsieur LABARDIN, Président, expose à l'assemblée :**

Mesdames, Messieurs,

L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que « dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au Conseil Municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la commune, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le Règlement Intérieur prévu à l'article L 2121-8 ».

L'article 107 4° de la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (Loi NOTRe) est venu modifier l'article L.2312-1 du CGCT pour préciser un contenu obligatoire du rapport d'orientations budgétaires. C'est ainsi que « dans les communes de plus de 10 000 habitants, ce rapport comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail ».

Enfin, la Loi n°2018-32 du 22 Janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 complète l'article 2312-3 du CGT et précise que « à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale présente ses objectifs concernant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement exprimées en valeur, et l'évolution du besoin de financement annuel »

Aussi, conformément à la Loi, voici les orientations qui guideront la préparation du Budget Primitif de l'EPAJG pour 2023, qui sera soumis à l'approbation du Conseil d'Administration lors de sa séance du 7 Avril 2023.



## Établissement Public pour l'Animation des Jeunes à Gradignan

### Introduction- Contexte

Le Budget Primitif 2023 de l'EPAJG sera construit comme chaque année sur un principe de prudence et de consolidation du projet existant, sur l'ensemble des structures de l'Établissement : l'EPAJG Bourg, les centres de loisirs du Château Malartic, du Clos du Vivier et des Tourelles, l'Espace de Vie Sociale Barthez, l'ALSH T-Pakap et Info-Jeunes Gradignan.

La situation économique actuelle nous oblige à bien définir les contours budgétaires de la structure en tenant compte des fortes augmentations de prix dans de nombreux champs d'action (transports, assurances, animations, produits d'entretien, spectacles etc...). Ainsi, l'objectif premier est de favoriser une stabilisation de la fréquentation des publics liée aux besoins des familles, tout en essayant au maximum de maintenir une surface budgétaire similaire à celle des années précédentes. Il s'agit d'un objectif fort porté par l'ensemble des professionnels de l'EPAJG.

En conséquence, le budget primitif 2023 de l'EPAJG sera construit en intégrant l'ensemble des projets prévus tout au long de l'année à venir. Le vote du Budget Supplémentaire, qui se déroulera dans le courant du mois de Septembre 2023, sera l'occasion de procéder à des ajustements si nécessaire, en fonction le cas échéant de l'évolution de la situation économique et de ses conséquences éventuelles en termes de fonctionnement et de développement de projets.

Pour rappel, le montant global du Budget Primitif de l'EPAJG s'élevait en 2022 à 1 749 000 €, en dépenses comme en recettes.

### Les principales dépenses seront les suivantes :

#### LES CHARGES À CARACTÈRE GENERAL

Dans le cadre de la consolidation du projet 2022-2023 de l'Établissement présentée lors d'une précédente séance de Conseil d'Administration, l'ensemble des projets menés ont été initialement reconduits en début d'année. Les charges liées à l'activité sont estimées sur la base d'une année classique, correspondant à l'activité régulière des différentes structures de l'Établissement.

Le montant des charges à caractère général sera donc estimé à un montant très légèrement inférieur à celui inscrit au Budget Primitif 2022, qui s'élevait à 291 000 €.





## Etablissement Public pour l'Animation des Jeunes à Gradignan

### LES CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel de l'EPAJG sont estimées sur une base supérieure à celle de l'année précédente.

Il est en effet à prévoir une augmentation « mécanique » des charges de personnel, liée à l'évolution de l'ancienneté des agents, mais également en lien avec la revalorisation des grilles, du point d'indice couplée cette année à une augmentation du SMIC.

Le montant des charge liées au poste de Direction de l'EPAJG est calculé sur la base d'une année complète tandis qu'en 2022 il l'était sur 7 mois.

La Commune s'engage également dans l'accueil de tous les publics et la question de l'inclusion est présente. Cela induit une dépense en personnel adapté.

Un travail « fin » d'ajustement des effectifs d'encadrement en lien avec le nombre d'enfants et adolescents présents a été effectué.

Pour rappel, le montant des charges de personnel au Budget Primitif 2022 s'élevait à 1 440 000 € en 2022.

### LES INVESTISSEMENTS

Les projets d'investissement correspondent essentiellement à des acquisitions mobilières, informatiques et pédagogiques en direction des accueils de loisirs, de l'EPAJG Bourg et de l'Espace Barthez.

Pour rappel, le montant des investissements inscrit au Budget Primitif 2022 s'élevait, en dépenses comme en recettes, à 18 000€

### **Les principales ressources seront les suivantes :**

#### LES RESSOURCES PROPRES

Elles se composent des participations des adhérents ou usagers de la structure (adhésions, cotisations, participations, ventes lors de manifestations), des revenus des immeubles liés aux locations de salles, ainsi que du remboursement par la collectivité des mises à disposition de personnels dans le cadre de conventions de partenariat (animations écoles élémentaires).

Ces ressources seront estimées à un montant légèrement supérieur à celui de l'année précédente, au regard du nombre d'adhérents sur chacune des structures de l'Établissement.



## Etablissement Public pour l'Animation des Jeunes à Gradignan

Pour rappel, le montant des ressources propres inscrit au Budget Primitif 2022 s'élevait à 159 000 €

### LES DOTATIONS

#### La dotation de la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde

Elle se compose du paiement de la Prestation de Service Ordinaire, du financement CLAS pour l'accompagnement à la scolarité, de la prestation de service Espace de Vie Sociale (EVS) pour l'Espace Barthez, ainsi que de financements liés à des appels à projets spécifiques en direction des jeunes et des familles (Schéma départemental – Projet Vacances Territoire).

Le montant de la dotation de la CAF 33 inscrit au Budget Primitif 2022 s'élevait à 300 500 €. La tendance pour cette année 2023 est en légère augmentation.

#### La dotation de l'Etat

Elle se compose d'un accompagnement dans le cadre de l'appel à projets ACSE pour les quartiers prioritaires « Politique de la Ville » dont la résidence Barthez fait partie, et dans le cadre des contrats aidés CAE-PEC maintenus.

Cette dotation sera estimée sur une base très inférieure à celle de l'année 2022, en raison de la diminution de l'accompagnement financier des services de l'État pour les contrats aidés CAE-PEC. Pour rappel, le montant de la dotation de l'État inscrit au Budget Primitif 2022 s'élevait à 56 000 €.

#### La dotation de Domofrance dans le cadre de l'exonération de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)

Cette dotation consiste en un accompagnement de la société Domofrance, propriétaire de la résidence Barthez, pour des projets menés par l'Espace Barthez, dans le cadre d'un dispositif spécifique en direction des quartiers prioritaires « Politique de la Ville ».

Elle est estimée à un montant similaire à celui de l'année précédente, qui s'élevait pour rappel à 13 500 €.





## Etablissement Public pour l'Animation des Jeunes à Gradignan

### La dotation du Département de la Gironde

Composée de financements liés à des appels à projets Jeunesse (Accompagnement scolaire, Ecole Multisports) et du soutien au fonctionnement de l'Espace Barthez, son montant estimé sera légèrement supérieur à celui de l'année précédente.

Pour rappel, le montant de la dotation du Département de la Gironde inscrit au Budget Primitif 2022 s'élevait à 12 000 €.

### Les autres dotations

Ces dotations se composent de financements de Bordeaux Métropole pour des actions de l'Espace Barthez dans le cadre de la Politique de la Ville.

Ces dotations sont estimées à un montant identique à celui de 2022, qui s'élevait à 3 000 €.

### La dotation de la Ville de Gradignan

Principale ressource de l'EPAJG, le montant de la dotation de la Ville de Gradignan sera estimé à un montant supérieur à celui de l'année précédente, au regard des différents points évoqués dans ce rapport. Pour rappel, le montant de la dotation de la Ville de Gradignan sur l'année 2022 s'élevait à 1 165 000 €.

**Cette délibération donne lieu aux déclarations suivantes :**

**Madame MORIN**

*« Tout le monde connaît la situation actuelle, nous avons un principe de prudence, avec la consolidation du projet existant ce qui est primordial pour nous, c'est une priorité. Nous favorisons la stabilisation du budget, essayons de rester dans quelque chose qui est similaire par rapport aux années précédentes même si cela est difficile.*

*Je laisse la parole à Fabien VANZWAELMEN pour la présentation détaillée du Rapport d'Orientations Budgétaires.*

**Monsieur VANZWAELMEN**

*«Merci Madame la Vice-Présidente.*

*Effectivement, nous avons essayé de construire un Rapport d'Orientations Budgétaires sur une base un petit peu plus complexe cette année. Vous connaissez la situation générale actuelle, notamment l'augmentation des prix dans un certain nombre de domaines, pour autant nous avons beaucoup travaillé, je tiens à le signaler et à remercier les collègues et Grégory BOUDIGUE. Nous avons affiné au maximum nos besoins dans l'objectif d'être vigilant cette année sur nos dépenses de fonctionnement tout en maintenant l'offre que nous proposons à l'ensemble des adhérents de nos structures.*

*Pour rappel, le budget global primitif de l'EPAJG en 2022 s'élevait à 1 749 000 € en recettes comme en dépenses.*

*Ensuite, je vous propose d'aborder la partie « charges à caractère général». Je vous expliquais le travail de consolidation et de vigilance sur ce sujet. Nous prévoyons une dépense qui est très légèrement inférieure par rapport au budget primitif 2022 qui s'élevait à 291 000 €.*

**Monsieur BOUDIGUE**

*«Et moi je rebondis sur ce que tu disais et le travail qui a été fait par les équipes. Parce que c'est vrai dans un contexte d'évolution des coûts, que ce soit des fluides, aussi des prestations d'activité etc... le travail qu'a mené Fabien avec l'ensemble des chargés de structure permet de rester sur un niveau similaire, là où l'on note des évolutions de 10 – 15 – 20 % selon les postes de dépenses notamment sur tout ce qui relève de la logistique, les coûts du papier, les coûts de transport, de maintenance, les assurances.*

**Monsieur VANZWAELMEN**

*«Donc ça c'était pour la partie fonctionnement, pour la partie charges de personnel c'est un peu différent mais c'est le cas aussi sur l'ensemble des structures de manière générale. Les charges de personnel de l'EPAJG sont estimées sur une base supérieure à celle de l'année précédente.*

*« Tout d'abord, il y a une augmentation mécanique des salaires (GVT) de l'ensemble des agents de l'EPAJG cette année avec une revalorisation du SMIC, ce n'est pas quelque chose qui se fait tous les ans, et cela a un impact sur le coût des dépenses en personnel. Nous avons aussi la revalorisation du point d'indice qui a été aussi majorée ce qui naturellement augmente les dépenses en personnel par rapport à l'année 2022. Ensuite il y a le salaire du directeur de l'EPAJG, effectivement, l'année dernière il avait été calculé au prorata du nombre de mois sur lesquels était positionné l'ancien directeur, je suis arrivé en septembre, le calcul du salaire sur une année complète induit une différence de dépenses sur ce poste.*

*« La Commune travaille également autour de l'inclusion, c'est une valeur à laquelle nous sommes attachés. Ce n'est pas juste un mot, l'inclusion c'est du temps à passer, de l'énergie, de l'engagement au quotidien mais c'est aussi des dépenses en personnel du fait de la nécessité de mettre les moyens humains pour accueillir les enfants à besoin spécifique. Nous développons le partenariat avec l'Éducation Nationale qui emploie des AESH sur des temps scolaires tandis que la Ville mais également l'EPAJG contractualisent pour les temps périscolaires et extrascolaires. C'est une enveloppe budgétaire que l'on intègre et projette dans le budget 2023. »*

**Madame MORIN**

« Il y a eu un gros effort de fait sur l'intégration, donc il faut embaucher du personnel en plus parce certains enfants ont besoin d'un accompagnement particulier et individuel.

« Il y a une question.

**Madame LAMOTTE**

« Il y a quand même des aides.

**Monsieur VANZWAELMEN**

« Nous allons en parler juste après dans la deuxième partie du document au niveau des recettes.

« Nous faisons un travail fin d'ajustement des effectifs d'encadrants. Nous travaillons à définir nos équipes d'encadrants au plus proche des effectifs prévisionnels enfants et surtout réels notamment du fait de notre obligation à respecter la réglementation en matière d'accueil collectif de mineurs.

« Pour rappel, le montant des charges en personnel sur le budget primitif 2022 s'élevait à 1 440 000 €.

« En matière de dépenses d'investissement, un montant très légèrement inférieur à celui de l'année 2022 est estimé au Budget Primitif 2023 afin de renouveler ou acquérir du matériel et accueillir dans de bonnes conditions l'ensemble de nos adhérents. Pour rappel, le montant de l'investissement inscrit au Budget Primitif 2022 s'élevait à 18 000 €.

« Les ressources, là nous étions sur la partie dépenses. Sur les ressources comme nous l'avons indiqué elles se composent de la participation des adhérents et usagers des structures, les adhésions, les cotisations, les participations, les ventes lors des manifestations, cela peut être la billetterie mais aussi la buvette, les revenus des immeubles liés aux locations de salles et le remboursement par la collectivité de la mise à disposition des animateurs de l'EPAJG sur les pauses méridiennes des écoles élémentaires afin d'être en appui du personnel mairie, pour accompagner les enfants. C'est une plus value qui a été mise en place à l'issue des TAP et qui fonctionne bien. Cela permet de favoriser l'organisation des plannings d'utilisation des espaces, de faire le lien sur des projets portés par les agents des écoles et les animateurs de l'EPAJG, comme la question de l'environnement durable, de la lutte contre le gaspillage alimentaire »

**Monsieur BOUDIGUE**

« Ces animateurs font aussi le lien avec l'accompagnement à la scolarité le soir.

**Monsieur VANZWAELMEN**

« Pour rappel, le montant des ressources sur le budget primitif 2022 s'élevait à 156 000 €.

« Je vous propose désormais d'aborder la partie dotations.

« La dotation de la CAF : elle se compose du paiement de la prestation de service ordinaire, c'est un financement qui est calculé à partir des heures de présences des enfants sur le Clos du Vivier, le Château Malartic, T'PAKAP ou encore l'EPAJG Bourg.

Nous disposons également du financement du CLAS, le dispositif d'accompagnement à la scolarité organisé tous les soirs sur la commune qui permet aux enfants d'être aidés pour la réalisation de leurs devoirs. Ils profitent également d'un goûter et de jeux. Cette année, il y a eu une réorganisation du dispositif par la CAF. Les enseignants ont été consultés pour l'orientation des élèves. Nous rappelons que ce dispositif doit permettre à certains enfants, ne disposant pas des conditions nécessaires au domicile familial, de réaliser leurs devoirs.

« L'EPAJG perçoit également des dotations au niveau de l'Espace Barthez, par le biais de l'appel à projet vacances territoire, à travers le financement d'appels à projets spécifiques en direction des jeunes, on parle du schéma départemental, pour l'EPAJG Bourg.

« Le montant de la dotation de la CAF s'élevait à 300 500 € en 2022, la tendance pour cette année 2023 est une très légère augmentation notamment liée au nombre d'enfants que l'on a accueilli en 2022.



**Monsieur BOUDIGUE**

*« Et c'est dans la dotation de la CAF qu'interviennent les accompagnements pour le renforcement des moyens liés aux enfants à besoins spécifiques dont tu parlais toute à l'heure Marie-Line, c'est la CAF qui accompagne par le biais d'un bonus inclusion. Après qui est loin de couvrir bien évidemment les montants des charges en personnel mais qui vient un peu abonder le niveau des recettes.*

**Madame LAMOTTE**

*« Vous évaluez à combien l'effectif des enfants qui sont justement rattachés à ce dispositif ?*

**Monsieur VANZWAELMEN**

*« Alors je ne parle pas qu'au niveau de l'EPAJG, mais au niveau de la Ville, nous recensons environs 80 enfants qui ont besoin d'être accompagnés par des AESH »*

*« Il est à noter une baisse très significative de la dotation de l'État sur les contrats aidés CAE-PEC. Pour rappel, l'année dernière la dotation s'élevait à 56 000 €. Les conditions d'accès aux contrats ont été modifiées.*

**Monsieur BOUDIGUE**

*« C'est exactement cela. Ils ont décalé leur calendrier au niveau des services de l'État. Les dispositifs d'accompagnement sur ce type de contrat ont été gelé l'été dernier ce qui induit qu'au moment où l'on renouvelle les contrats pour la rentrée scolaire il n'y avait plus de dispositif de contrats aidés et les dispositifs sont repartis en début d'année civile. C'est dommage parce que ce sont vraiment des dispositifs qui ne changent rien sur le salaire des animateurs, c'est à dire que les animateurs en contrats aidés sont rémunérés de la même manière que les animateurs sur les contrats de droit commun. Il y a un accompagnement formatif qui est imposé à l'employeur, par contre effectivement pour l'employeur il y a des exonérations de charges, donc dans les dépenses cela nous coûte moins cher et ensuite il y a les recettes. Effectivement dommages parce que ce sont de vrais tremplins à l'emploi, on l'a vu avec beaucoup d'animateurs qui sont venus chez nous.*

**Madame SUKKARIE**

*« C'est ça et c'était l'objectif dès le départ.*

**Monsieur VANZWAELMEN**

*« Ensuite dans les recettes nous avons la dotation de Domofrance dans le cadre de la TFPB l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Nous travaillons beaucoup avec Domofrance, il y a un vrai partenariat. La dotation estimée pour cette année de 13 500 € est identique à celle de l'année 2022. Cela nous permet de mener à bien un certain nombre de projets sur le quartier.*

**Madame BURGIN**

*« Excusez-moi s'il vous plaît, à propos de la Ville et de l'appartenance au dispositif Quartier Politique de la Ville, j'ai un peu perdu le fil, le contrat a dû être reconduit ?*

**Monsieur BOUDIGUE**

*« Alors ils ont fait une prolongation du contrat qui devait s'arrêter sur une année et ils sont en train d'étudier, l'État est en train d'étudier, en fonction de leur cahier des charges la reconduction ou pas sur les différents quartiers qui sont déjà positionnés en QPV donc c'est à l'étude.*

**Madame BURGIN**

*« D'accord une reconduction qui porterait sur quel calendrier ?*

**Monsieur BOUDIGUE**

*« Alors les contrats de ville sont sur quatre ans donc on saura cette année si Barthez est à nouveau considéré et fait partie des quartiers QPV, si c'est le cas, nous repartirons sur quatre ans.*

**Madame MORIN**

*« Ils n'ont pas encore les critères, ils ne sont pas encore définis.*

**Madame BURGIN**

*«Oui, parce que la part de la dotation est quand même importante, elle est incluse dans les 56 000€ ?*

**Monsieur VANZWAELMEN**

*«Non ce n'est pas la même dotation.*

**Monsieur BOUDIGUE**

*«Non, non les CAE sont vraiment liés aux contrats, ce sont des contrats aidés de droit commun qui ne sont pas liés, que l'on soit dans un quartier politique de la ville ou pas.*

**Madame BURGIN**

*«D'accord mais je lis dans le cadre de la politique de la ville, Barthez...*

**Monsieur BOUDIGUE**

*«Alors c'est dans le cadre de l'exonération de la TFPB, (la taxe foncière sur les propriétés bâties) dont bénéficie les bailleurs, quand leurs résidences sont implantées sur un quartier politique de la ville, ils bénéficient de l'exonération de la TFPB mais en contre partie ils doivent réinjecter une partie de cette exonération dans des projets au service du quartier sur la base de plusieurs axes, sur par exemple la rénovation du bâtiment, sur l'amélioration du cadre de vie et aussi sur l'accompagnement de la vie locale par le biais d'accompagnement aux associations ou de projets. Là concrètement sur Barthez, ils nous accompagnent sur le financement d'une partie de la manifestation « Un air de fête », sur les ateliers d'alphabétisation, sur des projets de chantier jeunes, cela a été le cas par le passé qu'on avait mené d'ailleurs avec l'Association Feu Vert etc..*

**Madame MORIN**

*«Pour l'instant nous sommes sûrs de rien.*

**Monsieur BOUDIGUE**

*« Pour 2023 on est sûr. C'est à partir de 2024.*

*« A cela s'ajoute l'appel à projet politique de la ville, ACSE, pour lequel aussi on bénéficie d'accompagnements de la part de l'État pour le financement de projets et qui est aussi sous-jacent au fait que Barthez soit Quartier Politique de la Ville.*

**Monsieur VANZWAELMEN**

*«Nous devons disposer de nouvelles informations sur ce sujet dans les semaines à venir*

**Monsieur BOUDIGUE**

*« Tout à fait, semaines, mois à venir.*

**Monsieur VANZWAELMEN**

*«La dotation du Département de la Gironde est composée de financements d'appel à projet jeunesse, l'école multisports et du soutien de fonctionnement de l'Espace Barthez. Son montant estimé est très légèrement supérieur à l'année 2022. Pour rappel, le montant de la dotation en 2022 du budget primitif était de 12 000 €.*

*« Bordeaux Métropole finance, dans le cadre de la politique de la ville, un certain nombre d'actions pour une dotation qui s'élevait à 3 000 € en 2022.*

*« La dotation de la Ville est la principale ressource de l'EPAJG. Le montant de la dotation de la Ville sera estimé à un montant supérieur à celui de l'année précédente au regard des différents points évoqués au préalable. Pour rappel, le montant de l'année précédente était de 1 165 000 € d'accompagnement de la Ville pour le fonctionnement de l'EPAJG.*

**Madame MORIN**

*« Il faut le voter le ROB, la discussion.*

**Monsieur BOUDIGUE**

*« Alors on vote le fait qu'il y a un échange, on ne vote pas le fait qu'on soit d'accord avec le ROB, mais le fait qu'il y un débat à l'issue de ce rapport. Donc si vous avez d'autres questions il ne faut pas hésiter.*

**Madame MORIN**

*« Si vous avez des questions, c'est le moment.*

**Madame SUKKARIE**

*« Juste pour le Département, est-ce qu'il n'y a pas moyen qu'il puisse participer un peu plus. Parce que quand on voit les autres participations, les dotations qu'il y a et puis celles du Département.*

**Madame RIVENC**

*« Cela a toujours été comme cela.*

**Monsieur BOUDIGUE**

*« Oui c'est historique.*

**Madame SUKKARIE**

*« Comment pouvons-nous les solliciter pour qu'ils augmentent peut être leur dotation ?*

**Monsieur BOUDIGUE**

*« Le Département fonctionne uniquement sur des appels à projets liés à des actions précises, sauf pour l'Espace Barthez où là c'est lié à l'agrément de l'Espace Barthez en tant qu'Espace de Vie Sociale, donc là sur la durée de l'agrément, c'est un montant forfaitaire de 5 000 € par an pour l'EVS. Pour le reste ce sont des appels à projets, on a l'école multisports, le temps libre multisports, des accompagnements pour le projet schéma départemental jeunesse et l'accompagnement à la scolarité aussi. Mais ils ont des enveloppes contraintes et l'orientation a été donnée en priorité aux communes hors métropole et plus rurales.*

**Monsieur BIDEAU**

*« J'ai une question. Je ne me rends pas compte, 1 200 000 € de financement de la Ville, est-ce que c'est comme cela dans les autres villes, juste pour savoir vous avez une idée ou pas.*

**Madame MORIN**

*« L'année dernière 1 165 000 €. Alors ça va être difficile de répondre parce que c'est quasiment la seule ville qui fonctionne de cette façon avec un établissement public administratif, ailleurs ce n'est pas comme cela que ça se passe.*

**Monsieur BOUDIGUE**

*« Le fait que l'on soit un EPA effectivement, nous détaillons la participation de la Ville par le biais de la dotation. On le voit dans les autres communes comme l'explique Valérie, il n'y a pas d'EPA Jeunesse c'est vraiment une particularité à Gradignan, donc les services jeunesse sont des services municipaux stricto sensu et donc effectivement les charges de fonctionnement sont intégrées au budget de la ville donc on ne les voit pas forcément apparaître.*

*« Après quand nous faisons des comparaisons avec les territoires environnants, je pense que cela coûte moins cher à la Ville de Gradignan que cela ne coûte aux communes voisines. Je parle d'une surface équivalente, en tout cas pour ce qui relève des accueils de loisirs. Nous allons prendre l'exemple du Clos du Vivier, ou des accueils périscolaires, la Ville a fait le choix de ne pas mettre des accueils périscolaires déclarés dans les écoles, ce que font d'autres communes. Je trouve que le choix de la Ville, est pertinent, et c'est vrai que c'est très coûteux par exemple avec des accueils le matin, le midi et le soir avec des animateurs, des taux d'encadrement. La subvention de la Ville ne couvre pas l'intégralité des charges de personnel, l'EPAJG sur-finance son activité par les recettes que les équipes vont chercher, l'activité est financée et même sur-financée et donc la Ville vient abonder au niveau des charges structurelles que sont les charges de personnel et même pas à hauteur des 100 % des charges de personnel, parce que l'année dernière on avait 1 440 000 € de charges de personnel et une dotation de 1 165 000 €.*



**Madame MORIN**

*«Il faut savoir que dans d'autres communes, Bordeaux par exemple, ils sous-traitent à des associations, qui font ce travail là, et ils subventionnent les associations donc ce n'est pas le même fonctionnement.*

**Madame SUKKARIE**

*«Cela fonctionne très bien justement, on a pu bâtir un système pour les enfants et la jeunesse et plusieurs communes maintenant se tournent vers nous pour savoir comment nous avons fait pour pouvoir créer cet établissement parce qu'ils trouvent qu'effectivement comme l'a expliqué Grégory et Valérie c'est mieux que cela soit géré de cette manière là plutôt que de déléguer et après se retrouver face à des dépenses qui n'étaient pas prévisibles.*

*« Gradignan est citée en exemple, je rencontre beaucoup de collègues de Bordeaux Métropole qui en parlent et plusieurs ont demandé à rencontrer les personnes qui s'en occupent pour savoir comment cela fonctionne réellement, pour envisager éventuellement de créer le même système dans leur commune.*

**Madame MORIN**

*«Il faut savoir également, que le second avantage à fonctionner de cette façon, c'est la qualité du service rendu à la population. Nous avons vécu cela, il y avait deux associations au départ. Nous avons vu comment cela fonctionnait, les problèmes qui ont pu être rencontrés et la mairie était juste là en subvention c'était beaucoup plus compliqué à gérer. Je le dis régulièrement, c'est un travail remarquable qui est réalisé. Nous sommes plusieurs autour de cette table pour pouvoir témoigner de la différence.*

**Madame BURGIN**

*«Cela correspond à une politique de la ville à une colonne vertébrale et à une professionnalisation aussi de la gestion de ces structures. Parce que les MJC fonctionnaient avec des bénévoles, c'était bâti sur un projet qui était quand même d'après guerre.*

**Madame FOREST**

*«De quand date la création de l'EPAJG ?*

**Monsieur BOUDIGUE**

*«1er septembre 2010.*

**Madame BUCCIAGLIA**

*«Avant les activités étaient faites en double, cela a permis de mettre des moyens au même endroit pour les petits, pour les ados etc ...*

**Madame MORIN**

*«On avait la même chose au Bourg et à Malartic, on pouvait très bien avoir un atelier théâtre au Bourg et un à Malartic. Maintenant avec l'EPAJG c'est beaucoup mieux. On a les ados d'un côté, les enfants de l'autre et il y a une logique qui s'est faite, qui s'est mise en place.*

**Madame BURGIN**

*«C'était la particularité de Gradignan et de ces deux MJC. Les besoins de la société ont beaucoup évolués*

**Madame BUCCIAGLIA**

*«Cela a permis de faire un mélange de tous les quartiers de Gradignan. Parce qu'avant c'était vraiment Malartic, le Bourg il n'y avait pas de mélange réel.*

**Monsieur BOUDIGUE**

*«Pour revenir à la remarque de Thomas BIDEAU, effectivement une politique enfance et jeunesse est coûteuse et notamment en charges de personnel. Fabien l'expliquait tout à l'heure, on est soumis à des taux d'encadrement réglementaires imposés pour assurer la sécurité des enfants et c'est très bien mais, nous avons une masse salariale qui est contrainte. Fabien nous l'expliquera au prochain vote du budget mais la masse salariale représente 80 % des charges du budget, dans une organisation classique c'est beaucoup moins, mais du fait de ces taux d'encadrement 1 pour 8 – 1 pour 12 on est tenu à un certain nombre d'animateurs pour encadrer le certain nombre d'enfants que l'on reçoit. C'est le cas aussi pour la petite enfance, c'est 90 % du budget qui est consacré aux charges de personnel puisque dans les crèches nous sommes à 1 pour 5.*

**Madame BURGIN**

*«C'est aussi un consentement de la Ville à fournir un budget conséquent. C'est une politique.*

**Monsieur BOUDIGUE**

*«C'est un vrai choix politique.*

**Madame SUKKARIE**

*«Et qui fonctionne bien.*

**Madame MORIN**

*« Plus de questions ? Je vais vous demander de bien vouloir voter comme quoi vous avez pris acte de la présentation du ROB et qu'il y a eu un débat.*

**Monsieur BOUDIGUE**

*«On a échangé.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

**2023/03/22-02 Rattachement de l'EPAJG au groupement de commande « marché d'assurances » de la Ville.**

**Établissement Public pour l'Animation des Jeunes à Gradignan  
EPAJG**

2023/03/22- 02

**PRESTATIONS D'ASSURANCES**

**CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES EN APPLICATION  
DES ARTICLES L.2113-6 À L.2113-8 DU CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE**

**Monsieur le Président expose à l'assemblée :**

Mesdames, Messieurs,

Les marchés d'assurances couvrant les risques liés à l'activité de la collectivité, et à celle de l'établissement qui s'y rattache (EPAJG) arrivent à expiration le 31 décembre 2023. Pour assurer une continuité de couverture, une nouvelle consultation va être lancée prochainement.

Afin que la structure, dont l'activité est directement liée à celle de la collectivité, continue de bénéficier des mêmes conditions que la Ville, il est envisagé de regrouper tous les besoins en la matière et de recréer un groupement de commandes avec l'Établissement Public Pour l'Animation des Jeunes à Gradignan (EPAJG).

En conséquence, il est proposé au Conseil d'Administration de retenir la procédure de groupement de commandes dont seront également membres l'Établissement Public Pour l'Animation des Jeunes à Gradignan (EPAJG), conformément aux dispositions des articles L.2113-6 à L.2113-8 du Code de la Commande Publique.

La constitution du groupement et son fonctionnement est formalisée par une convention qu'il vous est proposé d'adopter.

Le groupement prendra fin au terme du marché. Les marchés seront conclus pour une durée de quatre ans.

La Ville de GRADIGNAN assurera les fonctions de coordonnateur du groupement. Elle procédera à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des co-contractants. Conformément à l'article L.2113-7 du Code de la Commande Publique, elle sera chargée de signer et de notifier les marchés. Elle assurera, pour le compte de l'ensemble des membres du groupement, l'exécution des marchés et la conclusion éventuelle des avenants nécessaires.

Chaque collectivité, membre du groupement, pour ce qui la concerne, s'assurera de la bonne exécution en ce qui concerne le paiement du prix.

La commission d'appel d'offres sera celle de la Ville.

.../...



- 2 -

En conséquence, je vous demande :

- D'AUTORISER la constitution d'un groupement de commandes auquel participeront les collectivités locales suivantes :
  - . La Ville de GRADIGNAN
  - . L'Établissement Public Pour l'Animation des Jeunes à GRADIGNAN
- D'ACCEPTER les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture des prestations d'assurances propres aux membres du groupement annexée à la présente délibération,
- DE M'AUTORISER à signer la convention ainsi que tous les documents,
- D'ACCEPTER que la Ville soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les marchés et à procéder à leur bonne exécution ; le paiement des prestations étant assuré sur les budgets propres à chaque collectivité.

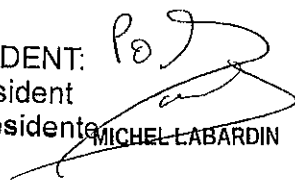
Après en avoir délibéré, cette proposition, mise aux voix est adoptée par le Conseil d'Administration.

Pour copie certifiée conforme au registre

LE PRESIDENT



LE PRÉSIDENT:  
Pr le Président  
La Vice-Présidente

  
MICHEL LABARDIN

**Cette délibération donne lieu aux déclarations suivantes :**

**Madame MORIN**

*« Prestations d'assurance, cela a été voté au Conseil Municipal, et donc si vous avez des questions.*

**Monsieur VANZWAELMEN**

*« L'objectif est que l'EPAJG comme le CCAS d'ailleurs puissent être rattachés à un groupement de commande comme pour les transports*

**Madame MORIN**

*« Plus de questions ? Nous votons s'il vous plaît, à l'unanimité. Je vous en remercie.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

2023/03/22-03

**Fixation du mode de gestion des amortissements et des immobilisations dans le cadre de l'application de la nomenclature budgétaire M57.**

**Établissement Public pour l'Animation des Jeunes à Gradignan  
EPAJG**

2023/03/22- 03

**ETABLISSEMENT PUBLIC POUR L'ANIMATION DES JEUNES A GRADIGNAN**

**APPLICATION DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE M57**

**FIXATION DU MODE DE GESTION DES AMORTISSEMENTS ET DES IMMOBILISATIONS**

Monsieur LABARDIN, Président, expose à l'Assemblée :

Mesdames, Messieurs,

La mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023 implique de fixer le mode de gestion des amortissements et immobilisations. Le champ d'application reste défini par l'article R.2321-1 du CGCT qui fixe les règles applicables aux amortissements. Les durées d'amortissement sont fixées librement par l'Assemblée délibérante pour chaque catégorie de biens à l'exception :

- des frais relatifs aux documents d'urbanismes visés à l'article L.121-7 du code de l'urbanisme qui sont amortis sur une durée maximale de 10 ans ;
- des frais d'études non suivis de réalisations, obligatoirement amorties sur une durée maximum de 5 ans ;
- des frais de recherche et de développement amortis sur une durée maximum de 5 ans en cas de réussite du projet et immédiatement, pour leur totalité, en cas d'échec ;
- des frais d'insertion amortis sur une durée maximum de 5 ans en cas d'échec du projet d'investissement ;
- des subventions d'équipement versées qui sont amorties sur une durée maximale de :
  - \* 5 ans lorsque la subvention finance des biens mobiliers, du matériel ou des études,
  - \* 30 ans lorsqu'elle finance des biens immobiliers ou des installations,
  - \* 40 ans lorsqu'elle finance des projets d'infrastructures d'intérêt national.

Il est donc proposé de conserver les durées d'amortissement appliquée en M14, pour le budget « Établissement Public pour l'Animation des Jeunes à Gradignan », qui correspondent aux durées probables d'utilisation des biens concernés , conformément au tableau ci-dessous :

PROCEDURES	CHOIX DU CONSEIL D ADMINISTRATION	DUREE
Amortiss. obligatoire	Seuil d'amortissement: 500 €	
	Catégories de biens amortis :	
	Biens de faible valeur	
	Acquisition immobilisations par lots	1 an
	Frais d'études	
	Frais d'insertion	
	Concessions et droits similaires, brevets, licence :	2 ans
	Rehabilitation bâtiments - Installations	
	Matériel informatique	4 ans
	Mobilier	5 ans
	Matériel classique	
	Matériel d'entretien	
	Instruments musique	
Appareil de chauffage	5 ans	
Appareil de levage - ascenseurs		
Matériel de cuisine		
Matériel sportif		
Matériel CTM	8 ans	
Voiture - Bus - 2 roues - Camion - Véhicules industriels	8 ans	
Plantations	10 ans	
Agencement et aménagement de terrains de voirie	Installation	10 ans

L'instruction M57 prévoit cependant que l'amortissement est réalisé au prorata temporis du temps prévisible d'utilisation. Par mesure de simplification, il est proposé de retenir la date du dernier mandat d'acquisition de l'immobilisation comme date de mise en service du bien.

Cela implique un changement de méthode comptable puisque, sous la nomenclature M14 la commune calculait ses amortissements en année pleine, au 1<sup>er</sup> janvier de l'année N+1.

Ce changement de méthode comptable relatif au prorata temporis s'applique de manière prospective, sur les acquisitions réalisées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, sans retraitement des exercices précédents. Aussi, les plans d'amortissement commencés en nomenclature M14 se poursuivront jusqu'à amortissement complet, selon les modalités définies à l'origine.

L' amortissement linéaire continue à s'appliquer.

En conséquence, je vous invite à :

- ✓ Adopter le principe de l'amortissement au prorata temporis pour le budget « Établissement Public pour l'Animation des Jeunes à Gradignan » relevant de l'instruction budgétaire et comptable M57, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.
- ✓ Approuver les durées d'amortissement par nature de biens comme récapitulé dans le tableau ci-dessus.
- ✓ Fixer à 1 500 € le seuil des biens de faible valeur, en dessous duquel l'amortissement sera au prorata temporis.

Après en avoir délibéré, cette proposition, mise aux voix est adoptée par le Conseil d'Administration.

Pour copie certifiée conforme au registre



LE PRÉSIDENT:  
Pr le Président  
La Vice-Présidente

LE PRÉSIDENT

*Michel Labardin*  
MICHEL LABARDIN

**Madame MORIN**

« Application de la nouvelle nomenclature budgétaire M57. C'est pareil cela a été voté au Conseil Municipal, et donc si vous avez des questions.

**Monsieur VANZWAELMEN**

« La nomenclature comptable M14 prévoyait des tableaux d'amortissement qui débutaient à l'année N+1, désormais la M57 prévoit le déclenchement de l'amortissement dès la réalisation de l'achat

**Madame MORIN**

« Plus de questions ? Nous votons s'il vous plaît, à l'unanimité. Je vous en remercie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**



2023/03/22-03 Tarification séjours été 2023

## Établissement Public pour l'Animation des Jeunes à Gradignan EPAJG

2023/03/22 – 04

### TARIFICATION SEJOURS ETE 2023

Monsieur LABARDIN, Président, expose au Conseil d'Administration :

Dans le cadre de ses activités, l'EPAJG organise cet été trois séjours destinés à ses jeunes adhérents :

- . Un séjour « Méditerranée » pour 15 jeunes de 14 à 17 ans, du 10 au 15 juillet 2023.
- . Un séjour « Dordogne » pour 30 enfants/jeunes de 8 à 13 ans, du 17 au 21 juillet 2023.
- . Un séjour « Pays Basque », pour 15 jeunes de 11 à 17 ans, du 21 au 24 août 2023,

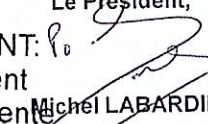
Je vous propose donc la politique tarifaire suivante concernant les séjours été 2023 :

	QFA	QFB	QFC	QFD	QFE	QFF	HC
Séjour MÉDITERRANÉE	185 €	223 €	264 €	326 €	394 €	454 €	558 €
Séjour DORDOGNE	165 €	203 €	244 €	305 €	368 €	428 €	526 €
Séjour PAYS BASQUE	51 €	72 €	93 €	114 €	139 €	161 €	198 €

Après en avoir délibéré, cette proposition, mise aux voix est adoptée par le Conseil d'Administration.

Pour copie certifiée conforme au registre ...



Le Président,  
LE PRÉSIDENT:   
Pr le Président  
La Vice-Présidente Michel LABARDIN

**Monsieur VANZWAELMEN**

*«Les inscriptions vont se dérouler à compter du 24 mai au soir.*

**Madame MORIN**

*« Il y a des demandes sur les lieux précis des séjours.*

**Monsieur VANZWAELMEN**

*«Oui alors le séjour Méditerranée c'est à Argelès, le séjour Dordogne c'est à Rouffiac et le séjour Pays Basque c'est à Ixassou. Nous avons tenté de trouver d'autres lieux aussi mais cela n'a pas forcément été facile . Il est plus facile de négocier, et même de maintenir ne serait-ce que les prix avec nos partenaires. A chaque fois que nous avons un intervenant il nous explique qu'il est en difficulté et que l'énergie a augmenté et qu'il doit augmenter ces prix. Encore une fois un gros travail avec les équipes de négociations, d'explications, pour arriver à maintenir un coût général pour les séjours,*

*« Cette année il y a une nouvelle colonne tarifaire « Hors commune ». Nous avons des retours d'habitants de Gradignan qui nous font la remarque en disant qu'ils aimeraient voir une différence de prix entre les Gradignanais et les hors Gradignanais.*

*« C'est déjà le cas sur d'autres tarifications municipales notamment pour le Clos du Vivier et la restauration scolaire. L'idée est d'harmoniser les pratiques tarifaires entre la Ville et l'EPAJG.*

**Madame MORIN**

*« Oui cela paraissait logique, je ne sais pas ce que vous en pensez.*

**Monsieur BIDEAU**

*«Les places ne sont pas toujours remplies à chaque fois ?*

**Monsieur VANZWAELMEN**

*«Cela dépend des années. L'année dernière sur le séjour à Rouffiac ce n'était pas le cas, cette année on pense que l'on aura du monde, l'année précédente, alors on ne parle pas de la COVID, sur le séjour ski il y avait peu de personne mais cette année on était complet avec liste d'attente. Les années se suivent mais ne se ressemblent pas.*

**Monsieur BOUDIGUE**

*«Je crois que la Dordogne l'année dernière c'était vraiment la première année où le séjour n'était pas rempli. Habituellement ils sont remplis.*

**Monsieur VANZWAELMEN**

*«Pour le séjour en Dordogne sur les 30 places proposées, il n'y avait que 21 places de prises, c'était la première année où il y avait si peu d'inscriptions.*

**Monsieur BIDEAU**

*«Et vous communiquez dans Gradignan, le nombre de places.*

**Monsieur VANZWAELMEN**

*«Oui, tous les adhérents de l'EPAJG reçoivent systématiquement un mail indiquant le jour des inscriptions soit pour les séjours d'été, des ateliers annuels ou encore des activités proposés à chaque vacances. Les informations concernant l'ensemble des manifestations, séjours, animations proposés par l'EPAJG sont également envoyés à tous les agents de la ville. Nous disposons également de supports de communication comme le site internet de la Ville, Facebook, Instagram...*

**Madame LAMOTTE**

*«Mais peut-être aussi que du 17 au 21 juillet cela tombe pile poil en plein milieu de juillet, c'est pour cela que vous avez moins de monde puisque les gens partent plus sur cette période là.*

**Monsieur VANZWAELMEN**

*«On ne sait pas trop. Ce sont des dates que l'on reporte en général d'année en année. A étudier, nous ferons un bilan à la rentrée.*

**Monsieur BOUDIGUE**

*« C'est vrai que les vacances se sont décalées depuis quelques temps d'une semaine, cela contraint aussi les amplitudes pour les périodes de séjours. »*

**Madame MORIN**

*« Oui Claire, une question ? »*

**Madame RIVENC**

*« Juste une petite question je voudrais comprendre pourquoi le séjour au Pays Basque coûte moins cher pourtant pour un même nombre de jours ? »*

**Monsieur VANZWAELMEN**

*« Ils ont quatre jours le Pays Basque, après selon l'activité que l'on propose le coût est différent. »*

*« Un exemple, pour le séjour hiver, les enfants ont profité de la prestation construction d'igloo, sortie chien de traîneau, et de cours avec l'ESF. Le coût du séjour supporté par les familles dépend du coût du séjour organisé par l'EPAJG. »*

**Madame MORIN**

*« Je voulais vous dire à vous les administrateurs, vous avez la possibilité de voir en images ce que représentent ces séjours puisque la soirée fin d'été, c'est le dernier vendredi du mois d'août, il y a une soirée avec les enfants-jeunes avec leurs parents, familles, un repas, lors de cette soirée il y a la projection des films des séjours et nous avons vraiment une image précise des vacances proposées lors de ces séjours. »*

*« Plus de questions ? Nous votons s'il vous plaît, à l'unanimité. Je vous en remercie. »*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

---

**Madame MORIN**

*« Les votes des délibérations étant terminés, nous allons passer au point d'activités et temps forts par structure. »*

**Madame CHARLES**

*« Bonsoir à tous, on vient de finaliser tout juste la programmation des vacances de Printemps, je n'ai pas encore les plaquettes puisque l'on est sur la saisie, les réservations, on est sur la finalisation. Mais le travail avec l'équipe d'animation a été fait ce samedi, on a une chouette programmation, ils étaient inspirés. La première semaine, on aura un spectacle qui va être proposé en extérieur avec la Cie des Artibules. Sur la deuxième semaine, on essaie de faire des choix stratégiques pour arriver à maintenir toujours une belle programmation, mais avec l'augmentation de tout c'est complexe, donc nous organisons des sorties programmées mais légèrement moindre, notamment les maternelles ne partiront pas en sortie, et pour qui nous allons faire venir un intervenant cirque et proposer des ateliers autour de cette thématique. »*

*« Quant aux élémentaires ils vont participer à la manifestation qui est organisée à la médiathèque « Bib Invaders » c'est du rétro gaming qui a toujours beaucoup de succès, habituellement c'est sur les vacances d'Automne, et là ils sont revenus vers nous pour le programme des vacances de printemps. »*

*« Les CE1-CE2 partiront au cinéma, puisqu'il sont partis sur une thématique à la semaine avec le thème des pirates pour faire le lien avec la manifestation l'Art dans le pré et sur le monde de la mer sur la deuxième semaine avec une sortie cinéma dans le thème également. »*

*« Les CP feront du théâtre sur cette semaine, beaucoup d'animations autour des arts visuels et du spectacle et une journée dédiée au théâtre, si tout va bien nous travaillerons avec une association de la ville, on attend les confirmations puisque nous avons TPAKAP en parallèle sur cette même semaine qui a l'habitude de travailler avec eux. »*

*« TPAKAP avec en outre du théâtre, du squash, et du padel (sans eau) c'est une sorte de squash, tennis dans une salle vitrée et le foot, nous attendons encore des réponses de certaines associations de la commune pour boucler la programmation. »*

**Monsieur CARQUIL**

« J'aimerais bien faire un retour sur ce qui s'est passé les dernières semaines.

« Le tROCKé Danse Battle, toujours une réussite, c'était la 11ème édition, le samedi 25 février. Beaucoup plus de danseurs que d'habitude, environ 70 danseurs internationaux, de Corée, Canada, Brésil, Argentine, Espagne, Portugal un peu de partout. Nous avons fait salle comble, 300 personnes la jauge, mais on pouvait monter à 400 entre l'accueil et la salle polyvalente.

**Madame SUKKARIE**

« Cela devient petit, Cyril

**Monsieur CARQUIL**

« Oui cela devient petit mais quand on en reparle c'est aussi l'atmosphère du Battle qui plaît à tous les danseurs.

**Madame MORIN**

« Il faut savoir que cela bouge aussi. Certains viennent en tout début de cession, avec des touts petits, ils regardent un peu et les petits se lassent très vite donc ils partent, et là d'autres personnes arrivent et ainsi de suite. Nous n'avons pas refusé grand monde.

**Monsieur CARQUIL**

« Oui on a surfé un peu sur la vague du fait que le Breakdance passe aux JO 2024, on en a profité pour mettre un peu en lumière le tROCKé notamment avec un bel article dans sud-ouest.

« Ensuite on a eu le Forum Job d'Été le week-end dernier sur deux journées avec 84 personnes le vendredi contre 100 personnes l'année dernière, 150 contre 200 l'année dernière le samedi, sachant que le samedi matin ce sont les recruteurs, donc un petit peu moins de monde, on était la veille des épreuves du BAC, les facultés bloquées, cela a probablement joué sur la fréquentation. Cela reste très qualitatif, la mission locale, la carte jeune, le CPCV pour tout ce qui est formation BAFA, le service civique, pôle emploi, info jeunes Bordeaux sur la mobilité internationale, étaient très satisfaits de ces moments

« Nous avons eu aussi la visite de Monsieur le Député avec Monsieur le Maire et Mesdames MORIN et RIVENC, Monsieur LATOUR aussi. Nous avons fait un petit bilan avec Laurence BALADE, qui a quitté la Mairie mais qui est restée jusqu'au forum.

« Ensuite nous avons les vacances de printemps avec la programmation finalisée, les inscriptions sont demain. On reste sur des activités où l'on arrive à maintenir la qualité de service malgré aussi les augmentations de coûts. Des sorties à Cap Sciences, accrobranche, de l'initiation golf, des activités sportives, du badminton, des rallyes photos à Cayac, des soirées action-vérité, etc... avec une boum et un grand jeu cache-cache dans Gradignan.

« Et ensuite beaucoup de manifestations, c'est vrai que février-mars-avril on est sur beaucoup de choses au niveau du tROCKé à commencer par après demain avec le « Comedy Club », nous vous attendons toutes et tous, on revoit un petit peu la formule parce qu'on le prépare nous même avec des humoristes qui montent sur la région bordelaise, on fonctionne sur inscriptions, on arrive déjà à une quarantaine d'inscriptions, on sait qu'il y en a qui vont venir, je pense que cela va bien fonctionner. On enchaîne ensuite le 1<sup>er</sup> avril avec le vide dressing où nous sommes complet au niveau des exposants, maintenant on va s'activer vraiment sur la communication pour que les visiteurs puissent venir sur le vide dressing. En espérant que la météo soit au rendez-vous parce que l'on finit par un petit concert organisé avec les musiciens du tROCKé. Et on enchaîne la semaine d'après à la suite du Conseil d'Administration du 7 avril, je vous invite à venir au Tremplin Play, qui est gratuit, quatre groupes ont été sélectionnés et comme l'année dernière le vainqueur de cette soirée là fera la 1<sup>ère</sup> partie du Festival Play qui sera le samedi 1<sup>er</sup> Juillet.

**Monsieur BOUDIGUE**

« Juste je rajoute que c'est un joli travail de partenariat au niveau du jury et des sélections.

**Monsieur CARQUIL**

« Effectivement il y a les services de la Ville comme le conservatoire, la médiathèque on a aussi le lycée des Graves, la carte jeune, le CROUS qui participent en tant que jury et au montage de ce projet là.

**Madame MORIN**

«C'est vraiment un beau projet très apprécié autant par les encadrants au lycée, ils ont vraiment appréciés travailler là-dessus, c'est Monsieur DUPOUY qui vient chaque année, il adore ça. Je ne serais pas là et je le regrette.

**Monsieur CARQUIL**

«Je vous invite à venir, ce sera juste après le CA.

**Monsieur DARTAILH**

«De toute façon on terminera à 20 heures au plus tard.

**Monsieur BOUDIGUE**

« Il ne faut pas me regarder, c'est Fabien le maître du temps, je sens une petite taquinerie si je peux me permettre Bruno, par contre vous n'aurez aucune excuse pour ne pas y aller parce que vous serez déjà là.

**Madame MORIN**

«Non ce sera Monsieur le Maire le maître du temps. Il faut y aller c'est vraiment de qualité.

**Monsieur CARQUIL**

«Et pour finir parce que l'on parlait des réseaux sociaux, nous n'avons pas tiktok mais on va faire quand même une vidéo tiktok puisque l'on va travailler avec la carte jeune pour promouvoir un petit peu les partenaires qu'il y a sur la ville, la médiathèque, le T4S, la ludothèque, le tROCKé mais aussi la librairie le Vrai Lieu, la triche, quelques auto-écoles. Cette vidéo sera faite avec des jeunes de l'espace ados. Les jeunes se rencontrent la semaine prochaine avec le chargé de communication de la carte jeune pour essayer de tourner cela pendant les vacances d'avril et que cela soit diffusé ensuite.

**Madame MORIN**

«On pourra peut-être la regarder au prochain CA.

«Je voulais juste rajouter quelque chose, ce sont les expositions Jeunes Talents qui sont en permanence au tROCKé, celle actuellement est très belle, c'est le travail des lycéens avec une prof d'espagnol du lycée qui a fait un travail sur les peintres espagnols avec ses élèves, à la manière de... ou dans l'esprit de... etc.. Pour finir ils sont partis en voyage en Espagne. Elle n'est pas prof d'arts plastiques mais le rendu est magnifique, elle doutait beaucoup de son travail mais elle a fait un travail que je trouve remarquable. Cela ne dénote pas du tout. L'expo d'avant c'était des jeunes étudiants qui sont en MASTER d'arts plastiques et bien honnêtement ils ne dénotent pas les lycéens, très beau travail. Si vous avez l'occasion allez-y parce qu'ils y en a toujours. Quand celle là va se terminer il y en aura une autre

**Monsieur BOUDIGUE**

«Je crois que le carnet de commande est plein.

**Monsieur CARQUIL**

«Je voudrais revenir aussi sur un concert que l'on a proposé le 10 mars « WEB : LOVE EVENT, ce sont des jeunes qui sont à l'origine de cela, qui ont un créneau de répétition et qui nous on demandé si on pouvait faire une soirée. Ils étaient en forme d'association, ils ont pris la billetterie, nous avons co-organisé cette soirée. Plus d'une centaine de jeunes étaient présents. On travaille aussi en partenariat avec des groupes de jeunes. Ce sont des soirées gagnant-gagnant, ils connaissent le lieu, ils passent une bonne soirée, c'est des choses sur lequel on va se tourner plus souvent tout au long de l'année.

**Madame MORIN**

«C'est ce que je dis aux jeunes quand je les rencontre et quand on discute que ce soit des jeunes de l'expo ou des jeunes en dehors qui ne font que passer au tROCKé, le tROCKé c'est leur lieu et quand ils ont un projet, quelque soit le projet, une soirée ou autre, ils vont voir le responsable du tROCKé pour travailler ensemble, monter des projets. C'est le lieu des jeunes. A chaque fois que l'on pourra accompagner des jeunes on les accompagnera c'est ça l'objectif du tROCKé.



**Monsieur VANZWAELMEN**

« Je vais faire un point sur le Château notamment l'Art dans le Pré, le 13 mai prochain, avec le vide grenier le matin et les animations et l'exposition l'après-midi, la thématique de cette année est « les pirates » vous êtes les bienvenus. Nous avons des collègues de la Mairie qui participent, la Ludothèque. Il y a l'association MVM qui sera partenaire comme tous les ans.

**Madame MORIN**

« Effectivement nous tenons à maintenir le partenariat avec les associations qui souhaitent travailler avec nous. Cela peut être l'Atelier des Peintres, qui n'est pas dans le quartier mais certains membres vont proposer leurs œuvres pour l'exposition. On monte le projet avec les associations dès le départ. Le choix du thème, de l'affiche est collégial.

**Monsieur VANZWAELMEN**

« Je vais faire un point sur l'Espace Barthez. Il y a plusieurs choses qui se déroulent à l'Espace Barthez, je ne sais pas si vous l'avez vue, mais il y a un Algéco positionné dans le quartier, l'Espace Barthez s'agrandit de plus de 70 m<sup>2</sup>.

« Nous avons fait le bilan EVS, Espace de Vie Sociale, pour l'année 2022, aussi bien sur la quantité que sur les objectifs définis.

« Ensuite demain soir nous avons l'inauguration de l'antenne Favard, antenne rattachée à l'Espace Barthez, dans le quartier du Brandier, à 18h30.

« Et dernière chose, le départ de Nathalie MODARELLI, la chargée de structure. Nathalie nous quitte fin mars. L'appel à candidature a été lancé pour son remplacement. Elle ne pouvait pas être là ce soir parmi nous puisqu'elle prépare la soirée inaugurale de l'antenne Favard. En tout cas, nous lui souhaitons le meilleur pour son futur projet personnel.

**Madame HNINA CHARAF**

« Elle avait lancé des invitations pour son pot de départ le 28.

**Monsieur VANZWAELMEN**

« Oui elle a géré son pot de départ pour le 28 mars effectivement à l'Espace Barthez.

**Madame HNINA CHARAF**

« D'ailleurs vous êtes tous invités il y aura des spécialités faites par toutes les personnes qui connaissent Nathalie depuis toutes ces années.

**Monsieur VANZWAELMEN**

« Autre nouvelle concernant Sandra PORTETS, chargée de structure au Château Malartic, qui attend un heureux événement. Elle sera absente de mi-mai jusqu'en octobre.

« On s'organise pour son remplacement au sein de l'EPAJG. J'en profite également pour remercier Valérie Ladame qui est avec nous, et qui va assurer certaines de ses missions ainsi que les animateurs. Nous allons nous organiser pendant l'absence de Sandra pour répartir l'ensemble de ses missions, c'est aussi une information que je voulais donner aux membres du CA de ce soir.

**Monsieur BOUDIGUE**

« C'est une belle nouvelle.

**Madame MORIN**

« Vous avez autre chose à dire, des questions à poser ? Non.

Cette séance du conseil d'administration est terminée, merci beaucoup d'être venus ce soir, on se donne rendez-vous pour le prochain Conseil d'Administration le 7 avril prochain.

-----  
La séance est levée à 20h00.

**FEUILLET DE CLÔTURE DE LA SÉANCE  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 22 MARS 2023**

▫ 2023/03/22/01 – Rapport d'orientations générales du budget 2023 – Débat et Vote. ▫  
2023/03/22/02 – Rattachement de l'EPAJG au groupement de commande « marché  
d'assurances » de la Ville. ▫ 2023/03/22/03 - Délibération pour la fixation du mode de gestion  
des amortissements et des immobilisations dans le cadre de l'application de la nomenclature  
budgétaire M57. ▫ 2023/03/22/04 - Décision tarifaire : > Tarifs séjours Été enfants-jeunes  
2023.

**PRÉSENTS** : Collège des Élus : Mme MORIN Vice-Présidente, Mme LAMOTTE, Mme  
RIVENC, Mme SUKKARIE

Collège des Membres actifs : M. BIDEAU, Mme BUCCIAGLIA, Mme BURGIN, Mme  
CHARAF-HNINA, M. DARTIALH, Mme FOREST

Membre de droit : M. VANZWAELMEN, Directeur de l'EPAJG.

**EXCUSÉS** : M. LABARDIN Président, M. BERGES, M. BONADEI, M. JOYEUX, M. LARRUE,  
M. MORAS.

Mme GALIACY, CAF de la Gironde

**EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION** :

**ABSENTS** :

Monsieur GLEYZE, Président du Département de la Gironde  
Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports Gironde  
(DRAJES).

Responsable du Centre Régional Information Jeunesse Nouvelle Aquitaine - Bordeaux  
(CRIJNA).

Invités présents :

M. BOUDIGUE, Directeur Général Adjoint des Services, Pôle Vie locale – Ville de Gradignan

Mme CHARLES, Directrice du centre de loisirs « Clos du Vivier »

M. CARQUIL, Chargé de structure EPAJG Bourg

M. NICANOR, Association Prévention Spécialisée « Feu Vert »

Invités excusés :

M. DUMONT, Directeur Général des Services – Ville de Gradignan

Mme MODARELLI, Chargée de structure Espace Barthez

Melle PORTETS, Chargée de structure EPAJG Malartic

Le Président,

Michel LABARDIN

La secrétaire de séance,

Claire RIVENC



**LE PRÉSIDENT:**  
Pr le Président  
La Vice-Présidente